

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le 12 décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie DESMARIS, 1^{er} Adjoint.

Présents,

	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline	MAHE Laurent	CARAFI Sandrine
CARRIERE Florent	SERVIGNAT Françoise	VAGINAY Norbert
GUILLET Monique	DESPLANCHES Annie	DESPLANCHES Jean Louis
LECLERC Marie-Laure	MOREL André	FEVRE Martine
QUATREHOMME Vincent	GUICHON Christelle	
	PERINET Marcel	HENRY Christine

Date de la convocation : le 08 décembre 2016

Membres en exercice : 22

Présents : 18 Votants : 18

Absents excusés : CHAIZE Patrick, ROZIER Patrick, PAQUELET Laurence, CLABAUT Cédric

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Norbert VAGINAY

Bilan annuel du pavillon du tourisme de Vonnas par Madame Colette PEREIRA- référent du pavillon de Vonnas de l'office de tourisme de Chalaronne Centre :

-Fréquentation touristique du 3 mai au 18 septembre 2016, en baisse de 18% (646 personnes reçues), alors que les contacts à distance ont augmenté de 11%.

78% des visiteurs sont français (dont 69% de locaux). La clientèle étrangère vient des Pays-Bas, de Belgique, d'Angleterre, de Suisse et d'Allemagne.

-le service billetterie : réservation pour le repas bressan du 26/06, du rallye découverte de la Bresse le 21/08 mais également réservation de billets pour Touroparc et le Parc des Oiseaux.

-le service groupes : journée groupes "à la carte" pour la visite des Ets Blanc, déjeuner à l'ancienne auberge, visite de Vonnas. 291 personnes ont participé à ces visites.

Nouveauté 2016, 2 guides ont été formés à la visite des Établissements Blanc.

-les animations en partenariat avec l'Office de Tourisme :

*la fête du cheval et de la crêpe

*jeu estival sur « Métiers et savoir-faire »

*balade en calèche à la découverte du bocage bressan

-projets municipaux soutenus par le pavillon du tourisme :

*mise en valeur du fleurissement

*saveurs de Bresse

*Glorieuses de Bresse

Pour l'année 2017, un travail à la préparation de la fusion des Communautés de Communes a été engagé avec les autres offices de tourisme concernés, malgré les incertitudes.

ORDRE DU JOUR:

Adoption du compte rendu du 14 novembre 2016

Adopté à l'unanimité

1. Augmentation des tarifs pour 2017 : location de salles

Le Conseil,

Considérant qu'il convient d'examiner les tarifs en vigueur pour la location des salles communales,

Vu la proposition faite par les différentes commissions municipales,

Après en avoir délibéré,

FIXE ainsi qu'il suit les tarifs applicables à compter du 01 janvier 2017 et précise que ces tarifs resteront en vigueur jusqu'à ce qu'une prochaine délibération du conseil municipal les modifie.

● Locations de salles

TARIFS par journée A compter du 1er Janvier 2017	Tarifs en
euros	
Salle Justice de Paix (30 pers. Maxi)	
Associations locales, Personnes Publiques ou Institutions	Gratuit
Particuliers	pas de location
Entreprises ou Artisans de Vonnas ou demandes extérieures (commercial et politique)	61.90
ESPACE DES ASSOCIATIONS	
salle Claude DESPORTES (50 pers max)	
Associations locales Salle Claude Desportes (uniquement)	Gratuit
Particuliers de Vonnas Salle Claude. DESPORTES, sanitaires et cour	237.30
Particuliers de Vonnas Salle Claude. DESPORTES et sanitaires (sans la cour)	119.20
Particuliers Hors Vonnas : Salle Claude. DESPORTES, sanitaires et cour	405.00
CAUTION DE RESERVATION ou DEPOT DE GARANTIE	100.00
TRIOLET Salle POLYVALENTE Uniquement <i>Si la Salle de fêtes est indisponible ou si la contenance des autres salles est insuffisante</i>	
Entreprises de Vonnas	129.80
Particuliers de Vonnas	268.30
hors Vonnas Entreprises, Particuliers, Associations extérieures, commercial et politique	417.70
Tarifs hivernaux Si Chauffage (y compris les associations)	72.40
CENTRE SAINT MARTIN (plus de 50 pers.)	
<i>Spectacles, Concerts, Manifestations Culturelles Assemblées Générales, Conférences</i>	
Associations de Vonnas	Gratuit pour la période sans chauffage
Associations de Vonnas avec entrées payantes	74.10

Entreprises de Vonnas	119.60
Hors Vonnas (entreprises, commercial, associations, particuliers, politique ...)	284.50
<i>Vin d'honneur (uniquement)</i>	
Particuliers de Vonnas	123.00
Entreprises de Vonnas	74.10
Hors Vonnas (entreprises, commercial, associations, particuliers, politique ...)	284.50
Période hivernale prestation Forfait Chauffage à ajouter (y compris pour les associations)	84.70
<i>Expositions/répétition/Vonnas et extérieur</i>	
Forfait journalier (sauf installation)	82.80
Forfait Week End (sauf installation)	136.40
Forfait pour une semaine (7 jours) (sauf installation)	568.30
Forfait chauffage pour une semaine (période de chauffe))	290.50
CAUTION DE RESERVATION ou DEPOT DE GARANTIE	100.00
SALLE DES FETES	
<i>Associations Locales / Comites D'entreprises Locaux / Entreprises Locales/Particuliers</i>	
SALLE 1	134.20
SALLE 2	276.80
GRANDE SALLE (1+2)	376.30
CUISINE pour salle 1	121.10
CUISINE pour salle 2 et grande salle (1+2)	141.00
second jour d'utilisation et jours suivants	
SALLE 1	67.10
SALLE 2	138.70
GRANDE SALLE (1+2)	188.70
CUISINE pour salle 1	121.10
CUISINE pour salle 2 et grande salle (1+2)	141.00
<i>Particuliers De Vonnas</i>	
SALLE 1	210.30
SALLE 2	445.50
GRANDE SALLE (1+2)	610.30
CUISINE pour salle 1	121.10
CUISINE pour salle 2 et grande salle (1+2)	141.00
Second jour d'utilisation et jours suivants	
SALLE 1	105.80
SALLE 2	222.90
GRANDE SALLE (1+2)	312.60
CUISINE pour salle 1	121.10
CUISINE pour salle 2 et grande salle (1+2)	141.00
<i>Matéfaims Et Conscrits</i>	

(Grande salle +cuisine)	134.20
HORS VONNAS	
Particuliers, associations extérieures, commerciale et politique	
SALLE 1	649.00
SALLE 2	1298.00
GRANDE SALLE (1+2)	1947.00
CUISINE pour salle 1	244.50
CUISINE pour salle 2 et grande salle (1+2)	328.00
Second jour d'utilisation et jours suivants	
SALLE 1	328.00
SALLE 2	649.00
GRANDE SALLE (1+2)	977.00
CUISINE pour salle 1	244.50
CUISINE pour salle 2 et grande salle (1+2)	328.00
Manifestations extérieures à la salle des fêtes sur parking avec location du BAR forfait de	103.30
Associations de Vonnas subventionnées par la commune et partenaires de la commune , organisant une animation publique avec inscription au calendrier annuel des manifestations	1 gratuité de salle par an sur présentation du projet
Réparation après état des lieux et constat de dégradations mineures (dégradations plus importantes facturation au coût réel de remise en état et des travaux)	183.50
<u>ARRHES à verser au moment de la réservation uniquement que pour les particuliers</u> 30% du montant de la location sera versé à la réservation de la salle sous forme d'arrhes en cas d'annulation moins de 60 jours avant la manifestation 50% du montant de ces arrhes seront conservés en cas d'annulation moins de 30 jours avant la manifestation 100% des arrhes seront conservés en cas d'annulation complète sans préavis sans délais , la totalité des arrhes sera conservée	
LOCATION DE VAISSELLE POUR LA SALLE DES FÊTES (VAISSELLE MISE A DISPOSITION GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS)	Tarifs inchangés
<i>Assiettes plates larges.....</i>	Casier de 30 : 3.00€
<i>Assiettes plates moyennes.....</i>	Casier de 30 : 3.00€
<i>Assiettes creuses.....</i>	Casier de 50 : 4.00€
<i>Assiettes à desserts.....</i>	Casier de 100: 7.00€
<i>Verres à vin 19cl.....</i>	Casier de 36 : 3.00€
<i>Flûtes 19cl.....</i>	Casier de 49 : 4.00€
<i>Verres dit de bar.....</i>	Casier de 36 : 3.00€

<i>Couteaux</i>	Casier de 50 : 4.00€
<i>Fourchettes</i>	Casier de 50 : 4.00€
<i>Cuillères à café</i>	Casier de 50 : 5.00€
<i>Cuillères à soupe</i>	Casier de 50 : 5.00€
<i>Tasses</i>	Casier de 30 : 3.00€
<i>Coupes à dessert</i>	Casier de 96 : 7.00€
<i>Cendriers</i>	Casiers de 6: 2.00€
<i>Louches, cuillères de service</i>	Gratuit
<i>Fourchettes de service</i>	Gratuit
<i>Corbeilles à Pain</i>	Casier de 10 : 3.00€
<i>Saladiers</i>	Casier de 14: 3.00€
<i>Pichets</i>	Casier de 8 : 2.00€
<i>Seau à Champagne</i>	Gratuit
REPLACEMENT DES PIÈCES CASSEES OU PERDUES (prix à l'unité)	
<i>Assiettes, Saladiers, Louches, Couverts de Service</i>	6.00 €
<i>Verres, Tasses à Café, Coupes à dessert, cendriers, couverts</i>	3.00 €
<i>Verres (Bar)</i>	2.00 €
<i>Pichets , Seaux à champagne, corbeilles à Pain</i>	14.00 €
<i>Planche à découper</i>	60.00 €
<i>Couteaux à Pain</i>	30.00 €
<i>Plaques à rôtir</i>	90.00 €
Audition Ecole Musique Répétitions	gratuit
Arbres Noël des écoles de VONNAS et répétitions collège	gratuit
CAUTION DE RESERVATION Ou DEPOT DE GARANTIE (identique à toutes les locations) particuliers, entreprises et pour tous les utilisateurs hors Vonnas	700.00
 Nouveau : Utilisation de la sono CAUTION DE RESERVATION Ou DEPOT DE GARANTIE (identique à toutes les locations) Associations, particuliers, entreprises et pour tous les utilisateurs hors Vonnas	500.00
ATTESTATION D'ASSURANCE	Obligatoire

Adopté à l'unanimité

2. **Date des conseils municipaux pour l'année 2017**

16 janvier, 13 février, 06 et 20 mars, 10 avril, 15 mai, 12 juin, 10 juillet, 11 septembre, 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre.

3. Point sur l'urbanisme

Déclaration préalable

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 16 D0067	23/11/2016	M. LAVIGNE Jacques	226 route de Biziat	Création d'un auvent
DP 001 457 16 D0068	23/11/2016	M. MADDI Wassily	61 rue des Allagniers	Mise en place d'une clôture
DP 001 457 16 D0069	29/11/2016	M. KERVELLA Jean-Pierre	12 impasse Pré Chapeland	Installation de panneaux photovoltaïques
DP 001 457 16 D0070	29/11/2016	M. GERIZIER Philippe	150 rue Antoine Manigand	Garage
DP 001 457 16 D0071	01/12/2016	Mme FARGETON Amaryllis	2 chemin du Bief d'Arcon	Modification des ouvertures en façade
DP 001 457 16 D0072	07/12/2016	M. THEVENET Jonathan	80 rue Antoine Manigand	Remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC 001 457 16 D0017	05/12/2016	M. CAPKUR Nazmi	Rue des Noisetiers	Maison individuelle

4. Signature convention ADS

Le Conseil,

Christian RAVOUX Maire adjoint expose que l'instruction des actes d'urbanisme par les services de l'État pour le compte des collectivités repose sur des dispositions du code de l'urbanisme qui prévoient que dans certaines conditions, le Maire peut disposer gratuitement des services déconcentrés de l'État.

Les dispositions législatives introduites par la loi du 24 mars 2014 réservent la mise à disposition des services de l'État aux communes compétentes de moins de 10 000 habitants n'appartenant pas à un EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus et aux EPCI compétents dont la population totale est inférieure à 10 000 habitants. Ces dispositions entreront définitivement en vigueur pour toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à partir du 1^{er} janvier 2018.

Il convient donc de signer une convention avec les services de l'État pour une phase transitoire de 6 mois, renouvelable une fois pour la même période, définissant les modalités d'accompagnement de la commune en matière d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention telle qu'il lui en a été fait lecture

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et les actes s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

5. Demande de subvention au titre de la DETR, rue des Belouses

Le Conseil,

Christian RAVOUX Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de travaux d'aménagement de la rue des Belouses et du chemin piéton rue des Bergeronnettes et rue des Erables.

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2017.

Monsieur RAVOUX rappelle le montant de l'opération et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture selon les dispositions définies par l'État pour l'aide aux collectivités locales notamment dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur RAVOUX,

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			50%	23 407.50 €
Emprunts				
Sous total 1			50%	23 407.50 €
Etat – DETR			50%	23 407.50 €
Département				
Sous-total 2			50%	23 407.50 €
Total HT			100%	46 815.00 €

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au taux de 50 % afin de financer en partie le projet.

AUTORISE le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

PRECISE que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Aménagement rue des Belouses ».

Adopté à l'unanimité

6. Demande de subvention au titre de la DETR, route de Mézériat

Le Conseil,

Christian RAVOUX Maire adjoint expose le dossier concernant le projet de construction d'un carrefour type tourne à gauche sur la RD 26c route de Mézériat à proximité du lotissement « Le Domaine du Roy » et faisant aussi entrée de village par le côté Est.

La commune de Vonnas engage ce projet pour l'année 2017.

Monsieur RAVOUX rappelle le montant de l'opération et précise qu'une demande de subvention doit être faite auprès des services de la préfecture pour l'aide à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, ouï l'exposé de Monsieur RAVOUX,

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est établi ci-dessous

Sources	Libellé	Montant	Taux	MONTANT
Fonds propres			61.1%	117 610.40 €
Emprunts				
Sous total 1			61.1%	117 610.40 €
Etat – DETR			38.9%	75 000.00 €
Fonds de Soutien				
Sous-total 2			38.9%	75 000.00 €
Total HT			100%	192 610.40 €

SOLLICITE une subvention dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au taux de 38.9 % afin de financer en partie le projet.

AUTORISE le Maire à mener à bien ce dossier, à lancer les consultations nécessaires dans le cadre des marchés publics, à engager les travaux dès acceptation de notre demande par les services de l'État et à signer tous les actes se rapportant à cette affaire.

PRECISE que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2017 et font l'objet d'un programme d'investissement : opération « Tourne à gauche RD 26c ».

Adopté à l'unanimité

7. Remboursement frais de cantine pour la famille GUERIN

Le Conseil,

Madame TROUILLOUX, Maire adjoint, informe le conseil que l'enfant Léo GUERIN, scolarisé en classe ULIS-école au groupe scolaire Narcisse DEVAUX, fréquentait régulièrement la cantine et était inscrit tous les jours du mois de septembre 2016.

Léo est tombé malade et n'a plus fréquenté la cantine depuis le mardi 6 septembre 2016. À noter que depuis le 3 novembre 2016, le jeune Léo n'est plus scolarisé à l'école de Vonnas.

Il convient donc de rembourser à la famille de Léo GUERIN les frais de cantine engagé pour le mois de septembre, soit 12 repas à 3.75€

Après en avoir Délibéré,

DECIDE de rembourser à M. et Mme GUERIN les frais de cantine pour un montant de 45 euros

Adopté à l'unanimité

8. Subvention au sou des écoles pour voyage scolaire

Le Conseil,

Madame TROUILLOUX, Maire adjoint, expose au conseil qu'un séjour de deux jours en Allemagne est organisé pour des élèves du groupe scolaire Narcisse DEVAUX dans le cadre de la liaison école-collège.

Le voyage concerne 21 élèves et le coût s'élèvera à 87€ par enfant. Le sou des écoles laïques participe à hauteur de 25€ par enfant. Il est demandé une participation de la commune afin de limiter le coût aux familles.

Une aide de 25€ par enfant est proposée.

Après en avoir Délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire sur justificatifs à l'association SOU DES ECOLES d'un montant de 25 euros par enfant, soit 525 euros.

DIT que la dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice chapitre charges exceptionnelles compte 6574.

Adopté à l'unanimité

9. Augmentation des tarifs pour 2017 : cantine

Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité

10. DSP camping

Suite à la procédure de Délégation de Service Public pour le camping municipal, aucune offre n'ayant été formulée, plusieurs solutions s'offrent à la commune :

-La commune déclare la procédure de DSP infructueuse. Soit elle clôt la procédure, soit elle la relance. Dans ce cas, la procédure doit être reprise au début, le cas échéant en changeant les conditions de la concurrence, mais il faut alors respecter les contraintes

-La commune peut également se réserver le droit de négocier de gré à gré avec un ou plusieurs candidats dans les termes définis de la procédure DSP, mais les conditions sont négociables.

-La commune poursuit la gestion en régie directe du camping municipal.

À ce jour un candidat s'est fait connaître, hors délai, pour la DSP. Et un second pour une gestion du camping en régie directe.

En amont d'une position de la commission DSP, le débat est porté au sein du conseil municipal.

Après échanges, le conseil municipal trouverait intéressant que la commission rencontre les différents candidats dans les plus brefs délais compte tenu des dates d'ouverture de la saison du camping.

11. Décision budgétaire modificative n°3 budget Principal

Le Conseil,

Madame Sandrine CARAFA, Maire Adjoint, précise qu'il y a lieu de procéder à un ajustement budgétaire.

Considérant qu'il convient d'approvisionner certaines lignes budgétaires pour pouvoir régulariser certains comptes de la section d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier de la manière suivante

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
60631	Fournitures d'entretien	- 1070,00	2111	OP 258 - Achat "au Catin"	- 19 102,07
60632	Fourniture de petit équipement	10 000,00	2768	HO	19 102,07
61521	Terrains	22 000,00	2315	210-réseaux eaux pluvial	61 500,00
615221	Bâtiments publics	- 50000,00	2183	OP 186 - Ecole Primaire	49 500,00
615228	Autres bâtiments	24 000,00	2158	OP 226 - Fleurissement	- 2 000,00
615231	Voiries	- 30000,00	2158	OP 250 - Equipement des ST	3 000,00
615232	Réseaux	16 750,00	2158	OP 253 - Av.des sports-place du marché	- 11 500,00
61558	Autres biens mobiliers	12 000,00	2315	OP 257 - Alimentation	- 2 700,00
6156	Maintenance	4070,00	21531	Eau Potable	- 2 700,00
6161	Assurance Multirisques	1650,00	2115	OP 262- Acquisition Saint Joseph	- 33 400,00
6226	Honoraire	2900,00			
6236	Catalogue et imprimé	3400,00			
6237	Publication	- 4000,00			
6281	Concours divers (Cotisations)	700,00			
6283	Frais de nettoyage des locaux	730,00			
6215	Personnel affecté par la collectivité	1000,00			
65541	Contributions aux organismes	4390,00			
6714	Bourses et Prix	285,00			
73925	FPIC	10 629,00			

RECETTES			RECETTES		
6419	remb.sur rémunération du personnel	4 750,00	10226	Taxe d'aménagement	22 000,00
7381	Taxe addition droit de mutation	17 684,00	1313	Subvention Département	39 400,00
70878	Remb. frais par d'autre redevable	7 000,00	024	Cession d'immobilisation	3 000,00

Adopté à l'unanimité

12. Décision budgétaire modificative n°2 budget annexe Camping

Le Conseil,

Madame Sandrine CARAFA, Maire Adjoint, précise qu'il y a lieu de procéder à un ajustement budgétaire. Considérant qu'il convient d'approvisionner certaines lignes budgétaires pour pouvoir régulariser certains comptes de la section d'investissement et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier de la manière suivante

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>			<u>Dépenses</u>		
60611	eau et assainissement	100,00			
60612	Energie et électricité	400,00			
60621	Combustible	- 100,00			
60622	Carburant	- 500,00			
60631	Produits d'entretien	- 400,00			
60636	Vêtement de travail	- 100,00			
6064	Fournitures administratives	485,00			
6135	Location mobilière	- 90,00			
61521	Terrains	- 1 170,00			
615228	Autres bâtiments	3 320,00			
615231	Voiries	- 600,00			
61558	Autres biens mobiliers	650,00			
6156	Maintenance	150,00			
616	Assurance	- 150,00			
617	Etudes et recherches	- 3 796,09			
6182	Documentations générales	- 220,00			
6184	Versement aux organismes de formation	- 250,00			
6215	Personnel affecté par la collectivité	2 133,86			
6231	annonces et insertions	600,00			
6236	Catalogues et imprimés	- 200,00			
6237	Publication	640,00			
6251	Voyages et déplacement	- 515,00			
6257	Réception animation	- 170,00			
627	Services bancaires et assimilés	108,00			
6262	Téléphone	- 130,00			
6284	Redevance service (ordure ménagère)	- 150,00			
62871	à la collectivité de rattachement (piscine)	- 800,00			
6288	Reversement lave et sèche linge	- 76,00			
6332	Cotisations FNAL	6,64			
63512	Taxes Foncière	106,00			
6336	Cot. au CNFPT et Centre de gestion	26,56			
6451	Cotisations à l'URSSAF	539,32			
6454	Cotisations aux caisses de retraites	8,74			
6543	Cotisations aux ASSEDIC	51,77			
658	Autre charge diverse	193,00			
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
<u>Recettes</u>			<u>Recettes</u>		
7718	Autres produits	101,80			

Adopté à l'unanimité

13. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du SIEA
Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE, Maire Adjoint, informe les conseillers que par courrier du 20 octobre 2016, la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes notifiait au SIEA son rapport d'observations définitives concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014. Ce rapport présenté au comité syndical du 18 novembre 2016, doit donner lieu à débat au sein des conseils municipaux.

Monsieur Florent CARRIERE donne lecture de la synthèse du rapport de la CRC.

Monsieur Laurent MAHE ne prend pas part au débat et au vote

Après en avoir délibéré, et ouï l'exposé de Monsieur CARRIERE,

DONNE ACTE de la présentation et de la mise en débat du rapport d'observations définitives concernant la gestion du SIEA au cours des exercices 2009 à 2014.

Adopté à l'unanimité

14. Remboursement pour éradication des ragondins à Monsieur VOLLAND Jean-Pierre
Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE Maire Adjoint, expose que Monsieur VOLLAND a éradiqué 97 ragondins. Il souligne l'efficacité des actions réalisées par les piégeurs et propose d'attribuer une subvention de 1€ par ragondin capturé en complément de la participation versée par le Conseil Général de l'Ain.

Après Délibération,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de **97 euros** à Monsieur Jean-Pierre VOLLAND pour sa capture.

PRECISE que cette dépense sera prélevée sur le budget de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

15. Marché à bon de commande pour travaux d'entretien et rénovation des réseaux assainissement
Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE Maire Adjoint, expose qu'il a été décidé de lancer une consultation pour un marché à bon de commande pour des travaux sur les réseaux de collecte et de transport d'eaux usées et pluviales pour un montant maximum de 500 000 €HT de travaux par an ; le marché étant valable pour quatre années à compter de sa notification.

Il informe l'assemblée que compte tenu du montant de la prestation il y a lieu de recourir à une mise en concurrence. Un cahier des charges est en cours d'élaboration.

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier de projet et de consultation tel que présenté

PRECISE que le montant des travaux estimé, lors du diagnostic des réseaux de 2013, est de 2 870 000 euros HT environ.

PRECISE que cette dépense sera inscrite au titre des crédits ouverts sur le budget assainissement de la commune Opération d'INVESTISSEMENT budget 2017

VOTE le financement de la dépense de 500 000 € HT maximum par année.

DECIDE compte tenu du montant de l'opération de traiter en procédure adaptée

DESIGNE Monsieur le Maire comme personne responsable des Marchés à intervenir.

AUTORISE la signature des marchés et avenants éventuels par la Personne Responsable du marché et lui donne tous pouvoirs pour mener les travaux à bonne fin.

Adopté à l'unanimité

16. Assurance du personnel Contrat Groupe

Le Conseil,

Madame Trouilloux, Maire-adjoint, rappelle qu'un certain nombre d'obligations statutaires résultent pour les collectivités, tel que le maintien du traitement, ou le remboursement de frais en cas d'arrêt de travail des agents. Ces modalités diffèrent dans leur durée et leur coût selon la nature de l'arrêt de travail (accident, maladie ordinaire, longue maladie, invalidité, maternité, décès, etc ...) et selon la position ou la catégorie statutaire des intéressés.

La Sécurité Sociale ne couvrant pas l'ensemble de ces risques, les collectivités sont amenées, soit à être leur propre assureur, soit à souscrire une police d'assurance particulière pour éviter les incidences financières imprévisibles de tels risques.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la présente loi.

Par circulaire du 17 février 2016, le Centre de gestion informait d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires à effet du 1^{er} janvier 2017.

Cette consultation est parvenue à son terme et il est fait part de la proposition retenue, à savoir celle présentée par le cabinet Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec CNP Assurances.

Elle présente des taux en adéquation avec l'absentéisme constaté dans les collectivités territoriales du département de l'Ain, une pérennité sur la durée du marché avec une garantie de maintien de taux sur 3 ans ainsi qu'un accompagnement du Centre de Gestion dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

Après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la proposition d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires d'arrêt de travail du personnel (titulaire, non titulaire) présenté par le Centre de gestion de l'Ain et devant intervenir avec le Cabinet GRAS SAVOYE et la compagnie d'assurance, la CNP à compter **du 1^{er} janvier 2017** aux taux suivants :

Taux en pourcentage de la masse salariale :

- ***Pour les agents relevant de l'IRCANTEC, le taux est de 1,20 %***
- ***Pour les agents des collectivités de plus de 19 agents relevant de la C.N.R.A.C.L., les taux sont de :***

GARANTIES	TAUX
Maladie Ordinaire avec franchise de	1.00 %
Décès + Accident de travail / maladie professionnelle	5.46 %
Longue maladie + maladie longue durée	1.75 %
Maternité Paternité Adoption	3.00%
TOTAL	11.21%

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à résilier le contrat d'assurance des risques statutaires en cours et à signer le nouveau contrat selon les conditions précisées ci-dessus.
- **DEFINIT**, comme suit, les bases de cotisation et de remboursement :

BASE DE CALCUL DES COTISATIONS ET REMBOURSEMENTS RETENUES

Traitement indiciaire de base + Nouvelle Bonification Indiciaire

- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de l'exercice concerné.

Adopté à l'unanimité

Informations diverses du Maire et des Adjoints

Prochaine séance le 16 janvier 2017

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h45

Fait à Vonnas, le 16 décembre 2016

**Le 1^{er} Adjoint,
Valérie DESMARIS**